

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°124

Mai 2011



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté 9 nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des OPC

Marc BESCHE

Gisèle DETAILLE

Agnès GURY

Quentin PARISSE

Nuno TEIXEIRA

Surveillance des Marchés d'Actifs Financiers

Carine BRANDENBURGER

Antonio COLINO

Personnel, Administration et Finances

Vanessa MARINIER

Supervision publique de la profession de l'audit

Mathieu ANTOINE

Au 11 mai 2011, la CSSF compte 386 agents, dont 205 hommes et 181 femmes.

REGLEMENTATION NATIONALE

■ COMMUNIQUE : NECESSITE POUR LES BANQUES ET PSF DE PAYS HORS-UE/EEE ET NON ETABLIS AU LUXEMBOURG D'OBTENIR UN AGREMENT POUR Y EXERCER UNE ACTIVITE FINANCIERE

La CSSF tient à rendre attentives les personnes concernées à l'entrée en vigueur de la loi du 28 avril 2011 qui a modifié la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier en y ajoutant un nouveau paragraphe 5 à l'article 32. Cet ajout, qui ne fait que reprendre une disposition prévue dans le droit d'établissement en général, comble une lacune apparue dans la législation relative au secteur financier.

Le nouveau paragraphe ne concerne que :

- les établissements de crédit et les autres personnes exerçant des activités du secteur financier qui relèvent de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, c'est-à-dire les personnes ayant une activité de banque ou de PSF, et

- qui sont originaires d'un pays tiers, c'est-à-dire d'un Etat non membre de l'UE ou de l'EEE ; et
- qui n'ont pas d'établissement au Luxembourg ; et
- dont un ou plusieurs agents se déplacent physiquement au Luxembourg, occasionnellement et passagèrement, notamment pour y recueillir des dépôts ou d'autres fonds remboursables du public ainsi que pour y prester tout autre service relevant de la loi précitée.

Les personnes qui remplissent toutes les conditions énumérées ci-dessus, devront dorénavant être en possession d'un agrément, octroyé par le Ministre des Finances sur avis de la CSSF. Afin de permettre à toutes les personnes concernées d'être en règle avec cette nouvelle exigence légale, elles sont invitées à adresser dans les meilleurs délais une notification à la CSSF, en indiquant leur identité et les activités envisagées ou exercées au Luxembourg.

Sur base notamment des notifications reçues, la CSSF se réserve de publier plus de détails ayant trait à la procédure et aux conditions d'agrément.

■ CIRCULAIRE CSSF 11/509

Nouvelles procédures de notification à observer par un OPCVM de droit luxembourgeois qui désire commercialiser ses parts dans un autre État membre de l'Union européenne et par un OPCVM ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne qui désire commercialiser ses parts au Luxembourg.

■ CIRCULAIRE CSSF 11/508

Nouvelles dispositions applicables aux sociétés de gestion de droit luxembourgeois soumises au chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et aux sociétés d'investissement qui n'ont pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La CSSF a publié le 15 avril 2011 la circulaire CSSF 11/508 qui a pour objet de préciser les principales adaptations que chaque société de gestion actuellement soumise au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après « Loi 2002 ») doit respecter afin de se mettre en conformité jusqu'au 1er juillet 2011 avec le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après « Loi 2010 ») et le règlement CSSF N° 10-4 portant transposition de la directive 2010/43/UE de la Commission du 1er juillet 2010 (ci-après « Règlement 10-4 »).

Ladite circulaire s'applique également aux sociétés d'investissement qui n'ont pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la Loi 2010 (ci-après « SIAG »).

Chaque société de gestion actuellement soumise au chapitre 13 de la Loi 2002 et chaque SIAG sont ainsi priées de soumettre jusqu'au 1er juin 2011 au plus tard une mise à jour du dossier d'agrément complété par les nouveaux éléments requis selon la Loi 2010 et le Règlement 10-4.

SANCTIONS

PROFESSION D'AUDIT

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre du cabinet de révision agréé IAAB S.à r.l. – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, la CSSF a, en date du 15 mars 2011, prononcé, à l'encontre du cabinet de révision agréé IAAB S.à r.l., une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Kurt LALLEMAND. – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, la CSSF a, en date du 15 mars 2011, prononcé, à l'encontre de M. Kurt LALLEMAND, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Luc SUNNEN. – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, la CSSF a, en date du 15 mars 2011, prononcé, à l'encontre de M. Luc SUNNEN, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Thierry DROT. – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, la CSSF a, en date du 15 mars 2011, prononcé, à l'encontre de M. Thierry DROT, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Monsieur Arnaud YAMALIAN. – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, la CSSF a, en date du 15 mars 2011, prononcé, à l'encontre de M. Arnaud YAMALIAN, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou autres renseignements demandés.

Amende administrative prononcée par la CSSF à l'encontre de Madame Karen WAUTERS. – En vertu de l'article 67 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, la CSSF a, en date du 18 mars 2011, prononcé, à l'encontre de Mme. Karen WAUTERS, une amende administrative de 1.500 EUR pour refus de fournir des documents ou autres renseignements demandés.

Les sanctions prononcées ci-avant ont été publiées au Mémorial B N°33 du 14 avril 2011.

AVERTISSEMENT

Avertissement du 6 mai 2011

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) avertit le public des activités d'une entité dénommée Roiet Trading qui prétend être établie à l'adresse 25, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (site Internet : www.roiet-trading.com).

Selon les informations dont dispose la CSSF, cette entité propose aux personnes contactées des services d'investissement.

La CSSF informe le public que Roiet Trading ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de services financiers au ou à partir du Luxembourg.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ OPCVM : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010 ET MISE A JOUR DES PROSPECTUS

Communiqué de presse 11/18 du 17 mai 2011

1.1. Adaptation des références à la loi de 2002

A partir du 1er juillet 2011 les OPCVM de droit luxembourgeois jusqu'ici soumis à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la « loi de 2002 ») seront de plein droit régis par la nouvelle loi du 17 décembre 2010.

Les prospectus de vente de ces OPCVM seront donc également de plein droit régis par la loi de 2010 à partir de cette date.

La CSSF accepte que les adaptations des simples références à la loi de 2002 dans les prospectus de vente des OPCVM ne doivent pas être effectuées pour le 1er juillet 2011, mais qu'elles peuvent se faire au fur et à mesure lors de la prochaine mise à jour des prospectus.

1.2. Prise en compte du document ESMA 10-788

L'encadré 24 des lignes de conduite de l'ESMA 10-788 du 28 juillet 2010 exige de la part des OPCVM d'inclure les informations suivantes dans le prospectus :

- la méthode de détermination du risque global en distinguant entre l'approche par les engagements, la VaR relative ou la VaR absolue ;
- le niveau attendu de levier ainsi que la possibilité de niveaux d'effet de levier plus élevés (pour les OPCVM faisant appel à une approche en VaR) ;
- l'information sur le portefeuille de référence pour les OPCVM utilisant l'approche en VaR relative.

La CSSF considère que les OPCVM constitués avant le 1er juillet 2011 doivent mettre leurs prospectus de vente en conformité avec le document ESMA 10-788 lors de la prochaine mise à jour, cette mise à jour devant se faire jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard.

Des précisions en la matière seront publiées très prochainement dans le cadre d'une circulaire de la CSSF concernant la gestion des risques.

Afin de faciliter la mise à jour du prospectus avec le document ESMA 10-788, la CSSF met en place une procédure d'agrément accélérée (« fast track »).

II. Procédure d'agrément accélérée

L'application de cette procédure d'agrément accélérée se fait selon les règles suivantes :

Une demande d'agrément du changement du prospectus doit être soumise à la CSSF. Toutes les pièces incluses dans le dossier remis à la CSSF doivent mettre en évidence les changements opérés.

La demande d'agrément devra être accompagnée d'une confirmation écrite de l'OPCVM ou de sa société de gestion (ou de leur représentant autorisé, ayant la qualité requise), que les changements effectués se limitent à ceux exigés par la mise en conformité de l'OPCVM aux exigences du document CESR/10-788.

La CSSF marquera son accord ou, s'il y a lieu, transmettra ses commentaires et observations au demandeur en principe endéans un bref délai de dix jours ouvrables.

La CSSF tient à préciser que les nouvelles possibilités introduites par la loi du 17 décembre 2010 telles que notamment les structures maître-nourricier et la désignation d'une société de gestion relevant de la législation d'un autre Etat membre par un OPCVM de droit luxembourgeois, ne sont pas susceptibles de pouvoir être traitées par la voie de la procédure accélérée.

III. Mise à jour du dispositif réglementaire en matière de gestion des risques suite à la publication du règlement CSSF 10-4 et des lignes de conduite de l'ESMA

Une circulaire concernant les principaux changements du cadre réglementaire en matière de gestion des risques suite à la publication du règlement CSSF 10-4 et des précisions de l'ESMA, les précisions supplémentaires de la CSSF sur les règles relatives à la gestion des risques et la définition du contenu et du format de la procédure de gestion des risques à communiquer à la CSSF sera publiée très prochainement par la CSSF.

En attendant cette publication, la CSSF souhaite déjà attirer l'attention sur les éléments suivants :

III.1. Prise en compte du document ESMA 10-788 pour la transparence en matière de risque au niveau du rapport annuel

L'encadré 25 des lignes de conduite de l'ESMA 10-788 prévoit que les OPCVM communiquent les informations suivantes dans le rapport annuel :

- la méthode de détermination du risque global en distinguant entre l'approche par les engagements, la VaR relative ou la VaR absolue ;
- une information sur le portefeuille de référence pour les OPCVM utilisant l'approche en VaR relative ;
- une information sur la VaR en incluant (au moins) le minimum, le maximum et la moyenne en matière d'utilisation de la limite en VaR sur l'année financière écoulée ainsi que le type de modèle (p.ex. : simulation historique, simulation Monte-Carlo) et les paramètres d'entrée (p.ex. : intervalle de confiance, période de détention, période d'observation) ;
- le niveau de levier tel qu'utilisé pendant l'exercice financier (pour les OPCVM recourant à la VaR pour la détermination du risque global).

La CSSF considère que ces informations doivent figurer pour la première fois dans le rapport annuel de l'OPCVM relatif à l'exercice social clôturé après le 1er juillet 2011. Pour les informations chiffrées à fournir, la période d'observation sous-jacente doit donc couvrir, au minimum, la période du 1er juillet 2011 jusqu'à la date de clôture de l'exercice social.

Des précisions en la matière seront publiées dans le cadre de la susdite circulaire.

III.2. Nouvelle procédure de gestion des risques à communiquer à la CSSF

La CSSF tient à rappeler que les sociétés de gestion actuellement soumises au chapitre 13 de la loi de 2002 ainsi que les sociétés d'investissement qui n'ont pas désigné une société de gestion au sens de l'article 27 de la loi de 2002 (ci-après « SIAG ») doivent, conformément à la circulaire CSSF 11/508, soumettre jusqu'au 1er juin 2011 au plus tard une mise à jour du dossier d'agrément complété par les nouveaux éléments requis selon la loi de 2010 et le règlement CSSF.

Pour le volet de la gestion des risques cela signifie que les sociétés de gestion et les SIAG doivent procéder à une actualisation de leur procédure de gestion des risques tout en prenant en compte non seulement les dispositions de la circulaire CSSF 07/308, mais également les exigences des articles 42 à 50 du règlement CSSF et les lignes de conduite de l'ESMA.

Dans le cadre de la nouvelle circulaire, la CSSF redéfinira le contenu et le format de la procédure de gestion des risques qui est à communiquer à la CSSF suite à la publication du règlement CSSF 10-4 et des précisions de l'ESMA et ceci pour la première fois pour le 31 décembre 2011 au plus tard.

Les nouvelles sociétés de gestion et SIAG se soumettant à la loi de 2010 doivent cependant dans le cadre du dossier d'agrément à introduire auprès de la CSSF soumettre une procédure de gestion des risques en accord avec le nouveau contenu et le nouveau format.

■ AGRIA FINANCE S.A.

Communiqué de presse 11/17 du 13 mai 2011

La CSSF a exigé en date du 13 mai 2011 la suspension des obligations à coupon zéro émises par Agria Finance S.A. (ISIN XS0130547119) de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Cette suspension s'applique avec effet immédiat et sera maintenue jusqu'à information adéquate du public sur la situation de la société et les conditions relatives aux titres.

Cette décision est rendue publique conformément à l'article 9 (2) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

■ LIFEMARK S.A.

Communiqué de presse 11/16 du 13 mai 2011

The CSSF informs that on 10 May 2011, at its request, the 1st vice-president of the Luxembourg district court, sitting in commercial matters, appointed, in accordance with article 25(2) of the Luxembourg securitisation law of 22 March 2004, KPMG ADVISORY S.à r.l., represented by Mr. Eric COLLARD, as provisional administrator (*administrateur provisoire*) of the société anonyme LIFEMARK S.A., with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, Luxembourg, for a new period of six (6) months from the delivery of this order (i.e. 11 May 2011), with an unchanged mandate and unchanged most extensive management powers (please refer to our press release of 15 February 2010). The court has also confirmed that the measure of 10 May 2011 in itself is not to be considered as an insolvency procedure such as bankruptcy, controlled management, a procedure of suspension of payments or judicial liquidation.

The CSSF and the UK Regulator, the Financial Services Authority (FSA), are continuously working together in close cooperation in this matter.

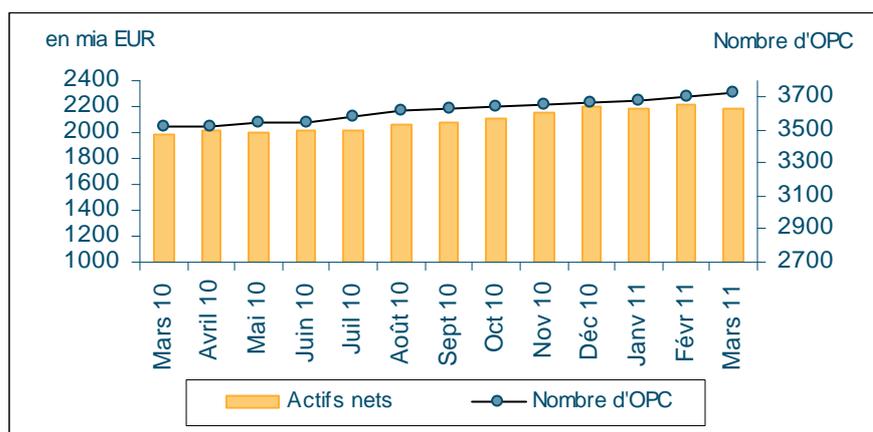
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE MARS 2011

Communiqué de presse 11/15 du 29 avril 2011

I. Situation globale

Au 31 mars 2011, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.190,896 milliards contre EUR 2.208,198 milliards au 28 février 2011, soit une diminution de 0,78% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 10,62%.

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de mars une variation négative se chiffrant à EUR 17,302 milliards. Cette diminution résulte de la combinaison de l'impact défavorable des marchés financiers à concurrence de EUR -19,817 milliards (-0,90%) et d'émissions nettes positives à concurrence de EUR 2,515 milliards (+0,12%).



Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.724 par rapport à 3.705 le mois précédent. 2.351 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 11.684 compartiments. En y ajoutant les 1.373 entités à structure classique, un nombre total de 13.057 entités sont actives sur la place financière.

Concernant l'impact des marchés financiers et l'investissement net en capital sur les OPC luxembourgeois, les faits suivants sont à relever pour le mois de mars.

Sur la plupart des marchés d'actions, le séisme au Japon ainsi que les crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont contrebalancé les effets positifs des données favorables tant au niveau macroéconomique que microéconomique. En conséquence les catégories d'OPC à actions européennes, américaines et japonaises ont fait état de baisses de cours. Les OPC à actions de pays émergents par contre ont enregistré des gains de cours.

En somme, les OPC luxembourgeois à actions ont dû faire face au mois de mars à un désinvestissement net en capital.

Evolution des OPC à actions au mois de mars 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	-1,55%	-0,56%
Actions européennes	-2,30%	-1,60%
Actions américaines	-2,00%	0,40%
Actions japonaises	-10,33%	-3,46%
Actions Europe de l'Est	8,58%	4,16%
Actions Asie	3,15%	-1,12%
Actions Amérique latine	0,43%	-2,84%
Actions autres	0,96%	-1,12%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

Face à des anticipations d'inflation plus élevées et de données conjoncturelles positives, les rendements des obligations d'Etat ont en moyenne augmenté en Europe et aux Etats-Unis. Par ailleurs, à cause des problèmes budgétaires persistants de quelques membres de l'espace euro et des notations revues à la baisse pour ces pays, les écarts de rendements entre les obligations d'Etat des membres de l'espace euro ont à nouveau augmenté.

En raison de la volatilité accrue des rendements sur les marchés d'obligations d'Etat, les OPC à obligations libellées en Euro et les OPC à obligations libellées en USD ont enregistré des baisses de cours.

Du côté des émissions nettes, ce sont surtout les catégories d'OPC à revenu fixe libellées en EUR qui ont enregistré en moyenne des émissions nettes positives tandis que les OPC à revenu fixe libellées en USD ont dû faire face à des émissions nettes négatives. La catégorie d'OPC à valeurs mobilières diversifiées a enregistré le volume de souscriptions nettes le plus élevé.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mars 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,17%	1,82%
Marché monétaire en USD	-2,60%	-0,72%
Marché monétaire marché global	-1,14%	1,77%
Obligations libellées en EUR	-2,31%	0,89%
Obligations libellées en USD	-1,96%	-3,55%
Obligations marché global	-0,23%	-0,31%
Obligations High Yield	-1,29%	3,32%
Autres	-0,84%	-2,12%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois à valeurs mobilières diversifiées et des fonds de fonds au mois de mars est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mars 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	-0,90%	1,79%
Fonds de Fonds	-0,68%	-0,40%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €
31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €

■ **RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA CSSF :**

Communiqué de presse 11/14 du 28 avril 2011

SOLIDE RESILIENCE DU SECTEUR FINANCIER

La place financière du Luxembourg a fait preuve en 2010 d'une solide résilience face aux défis posés par les changements induits par la crise financière de 2008 et face aux difficultés qui étaient propres à l'exercice 2010, dont en particulier les incertitudes liées à l'évolution des finances publiques en Europe. À côté des résultats réalisés par le secteur bancaire, quoique à un niveau plus modeste qu'avant la crise, il y a surtout lieu de mentionner la progression du secteur des fonds d'investissement au sens large qui est en quelque sorte le moteur du secteur financier luxembourgeois. Il importe maintenant de consolider ces acquis afin de retrouver des fondements solides qui permettent à la place financière de se comparer avantageusement par rapport aux centres financiers étrangers concurrents et aux acteurs financiers de se tailler une place de choix dans les groupes internationaux auxquels ils appartiennent.

Les tendances en 2010 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

Volet international du travail de surveillance

L'harmonisation des réglementations existantes reste un objectif prioritaire au niveau international, notamment en matière de gestion et de couverture des risques. Par ailleurs, le fonctionnement des collèges de superviseurs pour les groupes bancaires transfrontaliers a intensifié la coopération entre autorités de surveillance nationales et amplifié la dimension européenne et internationale de la surveillance prudentielle. La dimension européenne se verra encore renforcée avec la mise en place des nouvelles autorités de surveillance européennes EBA, ESMA et EIOPA à partir de 2011.

147 établissements de crédit

Somme des bilans : EUR 766,4 milliards

Résultat net : EUR 3.849 millions

Le nombre des banques a diminué de deux unités pour s'établir à 147 au 31 décembre 2010. Quatre banques ont commencé leurs activités en cours d'année tandis que quatre banques ont fusionné avec d'autres banques de la place et deux banques ont arrêté leurs activités.

La somme de bilan agrégée a diminué de 3,4% en 2010, soit un recul moins prononcé qu'en 2009. Cette baisse s'inscrit dans un contexte d'incertitudes en matière de finances publiques en Europe ce qui fait fléchir l'activité d'intermédiation, et d'après-crise ce qui est synonyme d'abandon d'activités et de réduction des risques pour un certain nombre de banques. Il ne faut cependant pas perdre de vue que 60% des banques de la place ont affiché un bilan en hausse ce qui laisse entrevoir un renversement de tendance.

Le résultat net dégagé en 2010 par le secteur bancaire luxembourgeois s'est établi à EUR 3.849 millions. Cette progression remarquable par rapport à 2009 s'explique surtout par un recul prononcé des constitutions de provisions. En effet, face à des prévisions plus favorables en matière de croissance, de valorisations financières et de données économiques, le besoin de réaliser des provisions additionnelles est beaucoup moindre. Néanmoins, 45% des banques ont terminé l'exercice avec un résultat net en baisse par rapport à l'année précédente.

3.667 OPC

12.937 unités

Patrimoine global : EUR 2.199,0 milliards

En 2010, le secteur des OPC a connu une croissance des actifs nets gérés de 19,4% qui provient à raison de 45% des émissions nettes et à raison de 55% de la hausse des marchés boursiers. L'investissement net en capital dans les OPC luxembourgeois se chiffrent à EUR 161,6 milliards pour 2010 témoigne du renouveau de la confiance des investisseurs dans les marchés.

Le nombre des OPC a augmenté de 5,9% en cours d'année. Cette progression résulte presque exclusivement de l'essor continu des fonds d'investissement spécialisés qui représentent 32,5% des OPC en termes de nombre (en termes d'actifs gérés, leur part s'élève à 9,7%). En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 12.937 unités économiques était en activité au 31 décembre 2010 ce qui constitue un nouveau record.

179 sociétés de gestion

Le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux OPC a reculé de 192 au 31 décembre 2009 à 179 à la fin de 2010 ce qui correspond à sept nouveaux agréments et vingt retraits notamment en raison de fusions et de rationalisations des structures luxembourgeoises initiées par les promoteurs. Les sociétés de gestion se concentrent sur l'activité de gestion collective et abandonnent peu à peu l'exercice d'activités auxiliaires.

15 fonds de pension

Le secteur des fonds de pension a stagné en 2010, aucun nouveau fonds de pension n'ayant été agréé en cours d'année.

247 SICAR

Somme des bilans : EUR 25,1 milliards

Le nombre des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a continué à grimper avec 31 nouveaux agréments contre vingt retraits en cours d'année. Les initiateurs de SICAR sont majoritairement d'origine française, suivis de ceux originaires de Suisse, d'Allemagne et du Luxembourg. En ce qui concerne la politique d'investissement, les SICAR font preuve d'une préférence pour le private equity.

26 organismes de titrisation agréés

Le développement lent, mais continu de l'activité de titrisation, du moins quant à son volet agréé et surveillé, se poursuit avec trois nouveaux organismes de titrisation agréés en 2010.

301 PSF (109 entreprises d'investissement, 113 PSF spécialisés, 79 PSF de support)

Somme des bilans : EUR 11,42 milliards

Résultat net : EUR 1.452,3 millions

Avec 33 nouvelles entités agréées en cours d'année, contre dix-huit abandons de statut, le secteur des PSF continue à attirer les promoteurs. L'évolution positive en nombre est surtout attribuable aux PSF autres que les entreprises d'investissement et, dans une moindre mesure, aux PSF de support.

La somme de bilan agrégée des PSF a atteint EUR 11,42 milliards au 31 décembre 2010 contre EUR 22,46 milliards fin 2009. Cette baisse importante de 49,14% s'explique essentiellement par la réduction du volume d'activités d'un professionnel effectuant des opérations de prêt.

Les résultats nets des PSF ont également été à la baisse, mais de moindre envergure (-7,91%). Cette évolution cache cependant certaines disparités entre les différentes catégories de PSF : les résultats nets des entreprises d'investissement et des PSF de support sont restés stables, voire ont légèrement augmenté alors que l'évolution négative des résultats des autres PSF est surtout attribuable à deux acteurs de taille importante.

Emploi total dans les établissements surveillés : 42.752 personnes

(dont banques : 26.254 personnes, PSF : 14.159 personnes, sociétés de gestion : 2.339 personnes)

L'effectif total du secteur financier a progressé de 1,3%, soit de 539 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place.

Suite aux restructurations économiques et aux mesures de réduction des coûts occasionnées par la crise financière, la tendance à la baisse de l'emploi bancaire a continué en 2010 (-0,6%), même si le recul est plus modéré que l'année précédente. 59,8% des banques ont maintenu, voire accru, leurs effectifs en 2010, en profitant des opportunités qu'offre l'état actuel du marché du travail.

Le nombre d'emplois au niveau des PSF a augmenté de 5,0%, surtout sous l'impulsion des PSF de support (+768 postes). Il faut cependant veiller à ne pas assimiler la croissance de l'emploi au niveau des PSF de support à une création de postes de même envergure. En effet, une bonne partie de la hausse est due à des PSF de support nouvellement agréés en 2010, mais qui sont des sociétés qui étaient déjà actives auparavant. Le personnel existant de ces sociétés est repris, à partir de l'octroi de l'agrément, dans les statistiques relatives aux PSF de support.

L'effectif des sociétés de gestion a légèrement augmenté en 2010 (+1,3%).

1,1 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers

1.390 prospectus, prospectus de base et autres documents approuvés

723 émetteurs surveillés

Le nombre de dossiers introduits au Luxembourg pour l'approbation de prospectus à publier en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé est resté stable par rapport à 2009.

La CSSF exerce la surveillance des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui ont le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la loi Transparence. Leur nombre atteint 723, dont 244 émetteurs luxembourgeois. La surveillance se traduit par un suivi général des informations réglementées à publier par les émetteurs et par le contrôle de la conformité de l'information financière au cadre de présentation des informations.

La CSSF a reçu en 2010 environ 1,1 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers qui permettent d'observer les tendances sur les marchés et de détecter d'éventuelles infractions. Elle a ouvert huit enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours et a traité 48 requêtes initiées par des autorités étrangères.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2010, 74 cabinets de révision agréés et 232 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes et des autres missions qui leur sont confiées par la loi à titre exclusif, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la CSSF en tant qu'autorité de supervision.

499 réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique de médiateur en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 499 réclamations au cours de l'année passée. La majeure partie des réclamations a porté sur les activités bancaires liées au commerce électronique (e-banking). Les réclamations liées à la gestion de fortunes (private banking) ont également constitué une part non négligeable des dossiers traités par la CSSF.

362 agents

Frais de fonctionnement de la CSSF en 2010 : EUR 37,8 millions

L'année 2010 a été marquée par le renforcement continu des ressources humaines de la CSSF (+40 agents) afin de faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, de la coopération entre autorités de surveillance, de la participation active aux travaux des instances internationales et, en général, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. S'y ajoutent encore les nombreux contrôles sur place qui s'imposent comme un pilier important de la surveillance prudentielle exercée par la CSSF.

Le rapport d'activités 2010 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : direction@cssf.lu, sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet www.cssf.lu. Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site Internet au cours du mois de juillet 2011.

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 31 MARS 2011

Communiqué de presse 11/13 du 22 avril 2011

Sur base de chiffres provisoires, la CSSF évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 1.604 millions d'EUR pour le premier trimestre de 2011. Par rapport à la même période de l'exercice 2010, le résultat avant provisions reste ainsi pratiquement inchangé, ne progressant que très légèrement de 0,5%.

Dans un contexte boursier favorable, qui profite aux activités de gestion patrimoniale exercées par les banques de la place, les **revenus de commissions** augmentent de 15,4% sur un an. A l'opposé, les **revenus d'intérêts** poursuivent leur mouvement de baisse. Néanmoins, leur diminution, qui se chiffre à 4,6% en comparaison annuelle, est moins prononcée qu'en 2010 et ne concerne qu'un tiers des banques de la place.

Compte tenu de la diminution des autres revenus nets, essentiellement plus volatils, le produit bancaire n'augmente dès lors que de 0,8%.

Les **frais généraux** augmentent de 1,2% sous l'effet des frais autres que de personnel dont la progression atteint 6,7% sur un an.

Dans l'ensemble, l'addition des facteurs exposés ci-dessus aboutit pour le premier trimestre 2011 à un résultat avant provisions qui ne progresse que de 0,5% en comparaison annuelle.

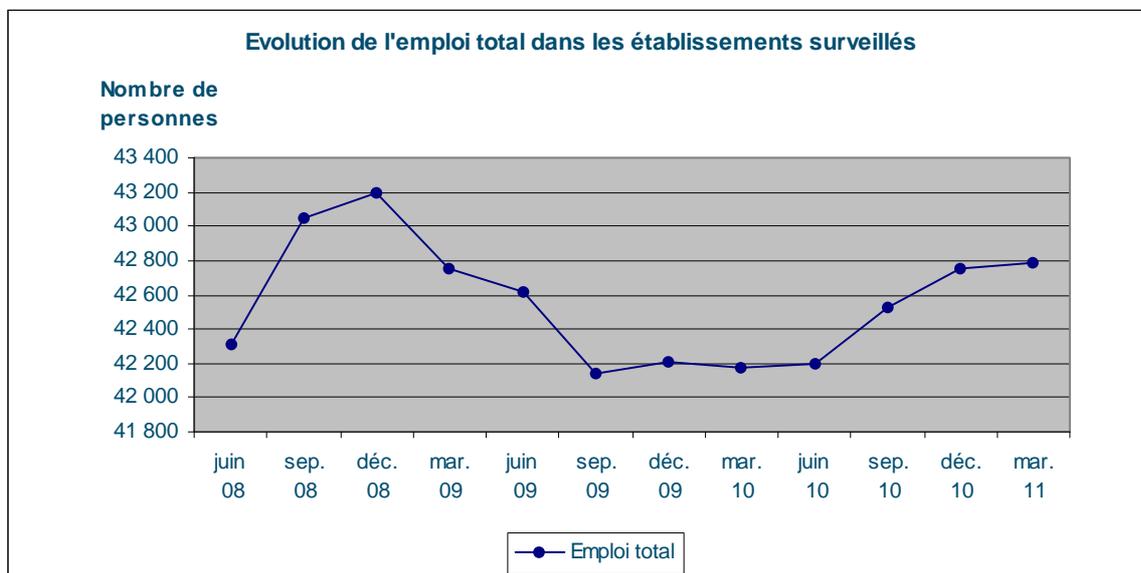
Compte de profits et pertes au 31 mars 2011

Postes en millions d'EUR	Mars 2010	Mars 2011	%
Marge d'intérêts ¹	1.453	1.385	-4,6%
Revenus de commissions	917	1.059	+15,4%
Autres revenus nets	422	371	-12,1%
Produit bancaire	2.791	2.814	+0,8%
Frais de personnel	685	665	-2,9%
Autres frais généraux	510	545	+6,7%
Frais généraux	1.195	1.210	+1,2%
Résultat avant provisions	1.596	1.604	+0,5%

¹ Y compris dividendes perçus sur les filiales

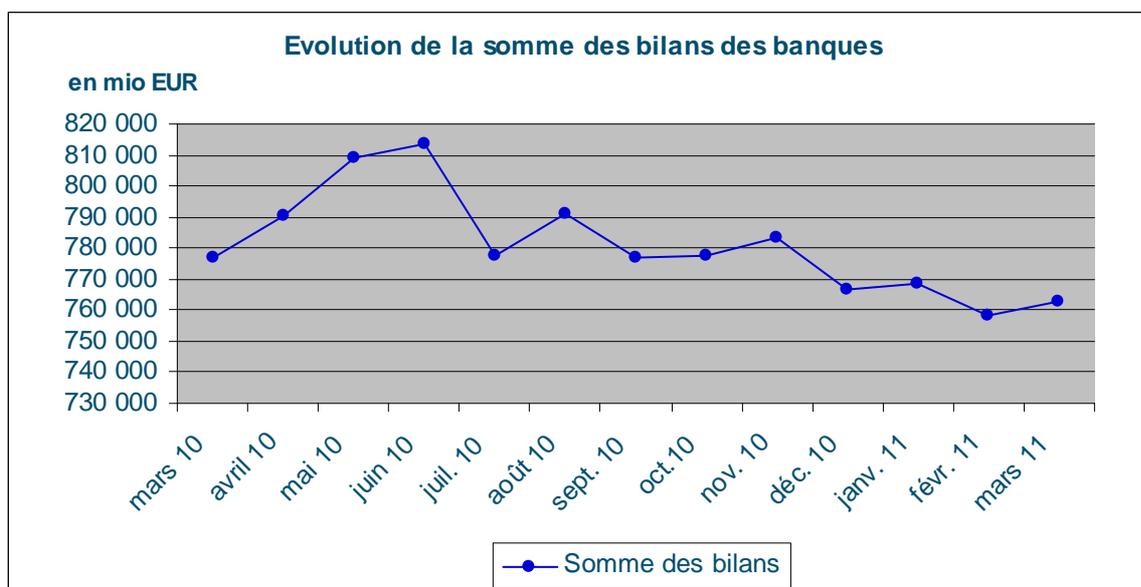
STATISTIQUES

■ EVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL DANS LES ETABLISSEMENTS SURVEILLES



■ BANQUES

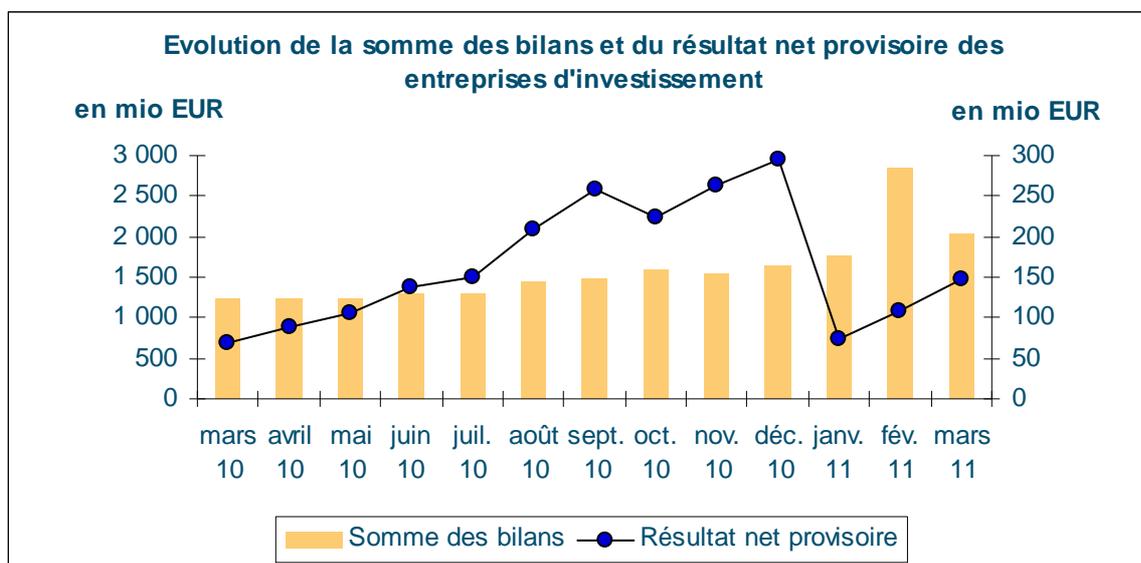
Somme des bilans des banques au 31 mars 2011 en hausse



La somme des bilans augmente de 0,56 % sur un mois. En glissement annuel, la baisse atteint 1,81 %.

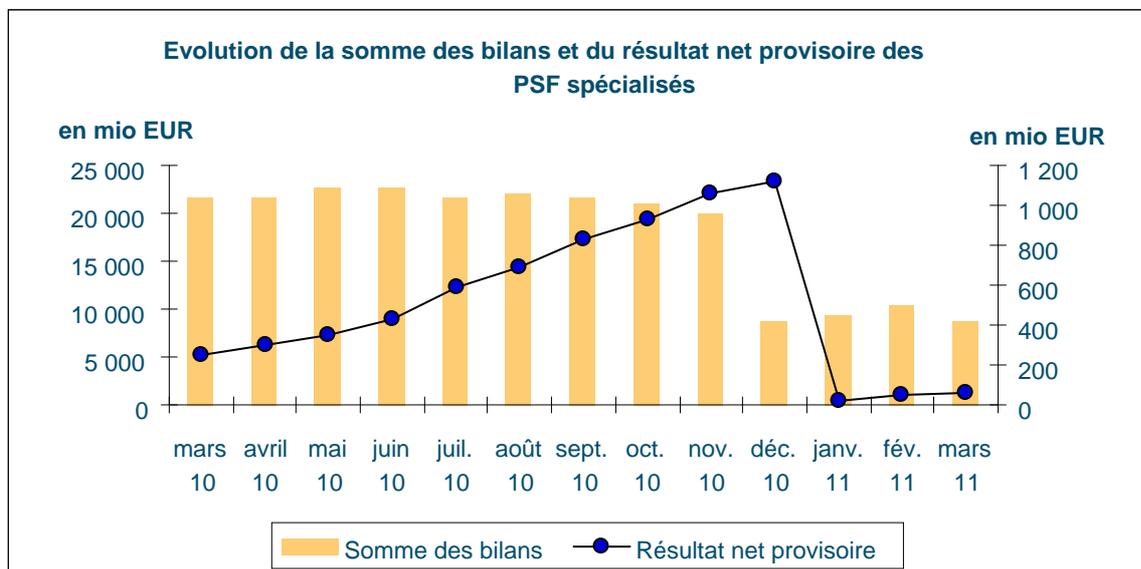
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mars 2011 en baisse



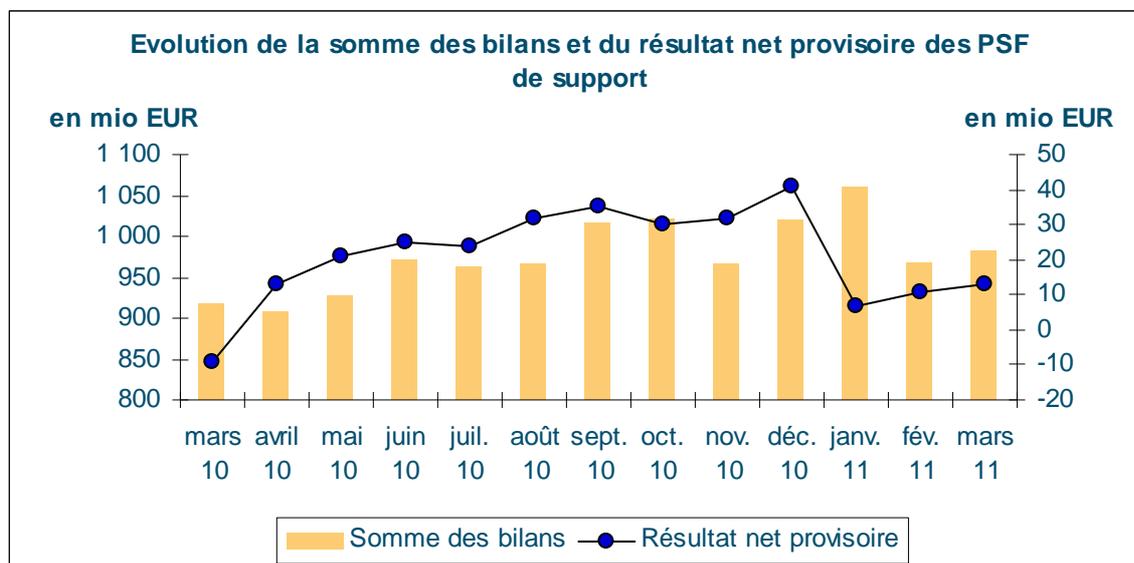
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mars 2011 en baisse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mars 2011 en hausse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 5 mai 2011, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels sont agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les trois SICAR suivantes ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

- VALLIS SUSTAINABLE INVESTMENTS I, S.C.A., SICAR, 13-15, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- BWPE - ITM S.C.A. SICAR, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- MGP ARTEMIS S.A R.L. SICAR, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Au 5 mai 2011 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 252 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élève à 27 unités au 5 mai 2011, suite à l'inscription de SYNAPSIA SA, 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg.

■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Agrément de deux nouvelles sociétés de gestion

La CSSF informe que deux nouvelles sociétés de gestion, dont l'une relève du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et l'autre du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, ont été inscrites sur la liste des sociétés de gestion.

Il s'agit des entités suivantes :

MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A. et

SARASIN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Les sociétés de gestion sous rubrique sont exclusivement actives dans le domaine de la gestion collective.

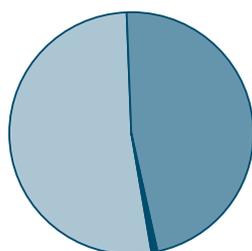
STATISTIQUES OPC

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 31 mars 2011

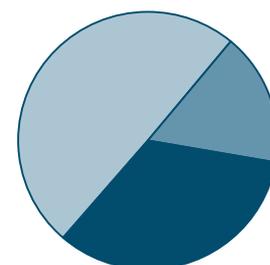
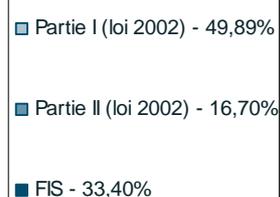
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

■ NOMBRE D'OPC

Répartition selon la forme juridique

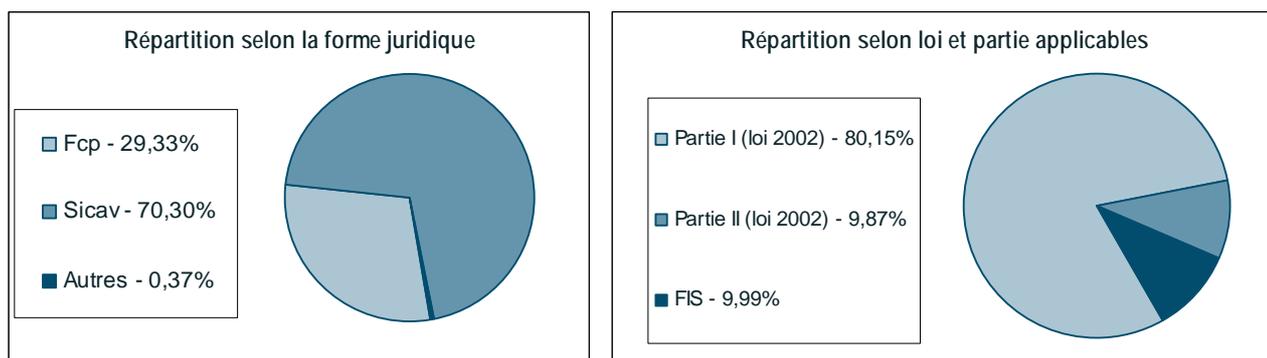


Répartition selon loi et partie applicables



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	1 154	704	0	1 858
Partie II (loi 2002)	288	328	6	622
FIS	504	719	21	1 244
TOTAL	1 946	1 751	27	3 724

■ ACTIFS NETS DES OPC

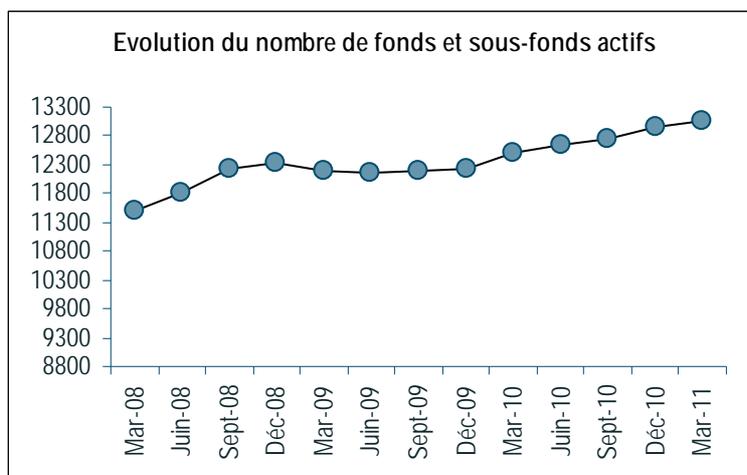


Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	465,707	1 290,217	0,000	1 755,924
Partie II (loi 2002)	81,916	137,271	0,964	216,151
FIS	95,024	116,626	7,171	218,821
TOTAL	642,647	1 540,114	8,135	2 190,896

■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	496,669	22,7%
Allemagne	376,442	17,2%
Suisse	331,914	15,1%
Grande-Bretagne	282,144	12,9%
France	181,047	8,3%
Italie	176,722	8,1%
Belgique	117,070	5,3%
Pays-Bas	44,990	2,1%
Suède	37,223	1,7%
Luxembourg	33,829	1,5%
Autres	112,846	5,1%
TOTAL	2 190,896	100%

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	903,309
VM à revenu variable (**)	674,151
VM diversifiées (***)	394,826
Fund of funds (****)	159,808
Liquidités	7,626
Immobilier	21,906
Futures, options, warrants	21,900
Divers (*****)	7,370
TOTAL	2 190,896

(*) dont 278,878 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(**) dont 7,167 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,234 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(***) dont 2,588 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,396 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

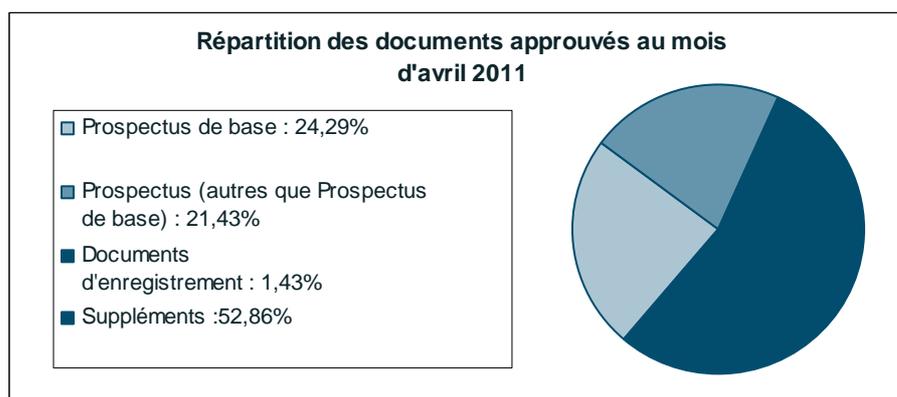
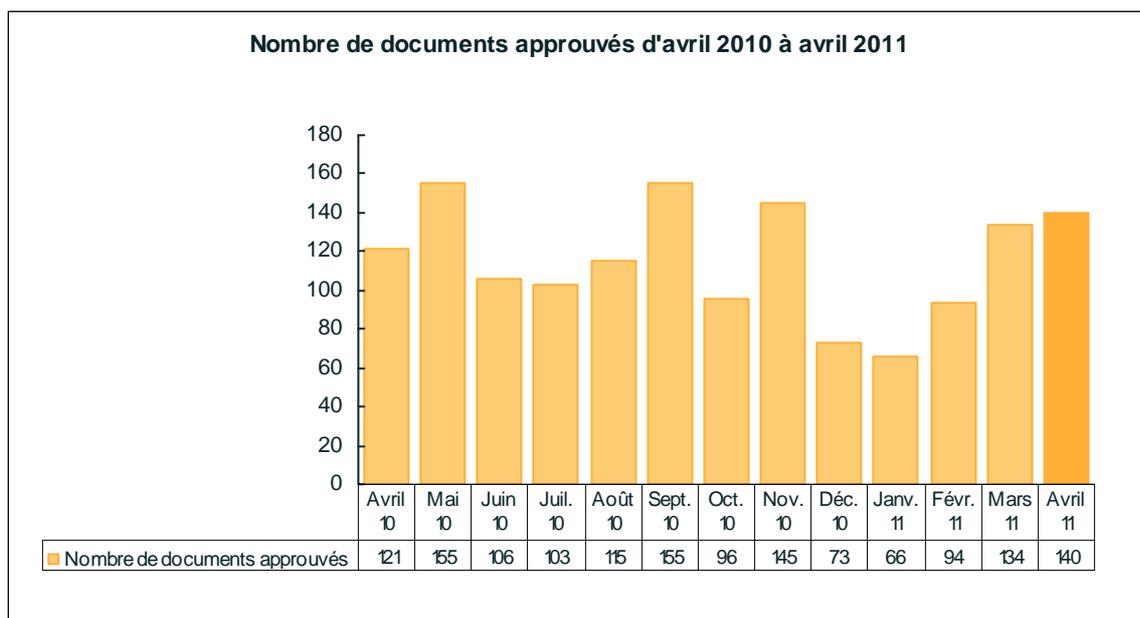
(****) dont 0,276 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées

(*****) dont 0,092 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. ACTIVITE D'APPROBATION

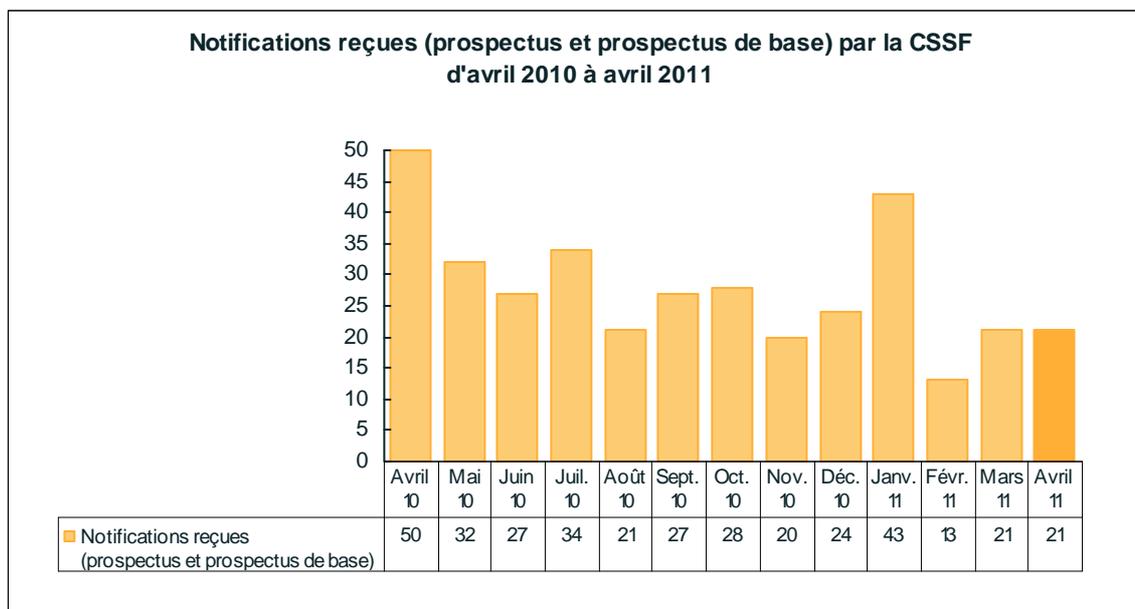
Pour le mois d'avril 2011, un total de 140 documents a été approuvé par la CSSF dont 30 prospectus, 34 prospectus de base, 2 documents d'enregistrement et 74 suppléments.



2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

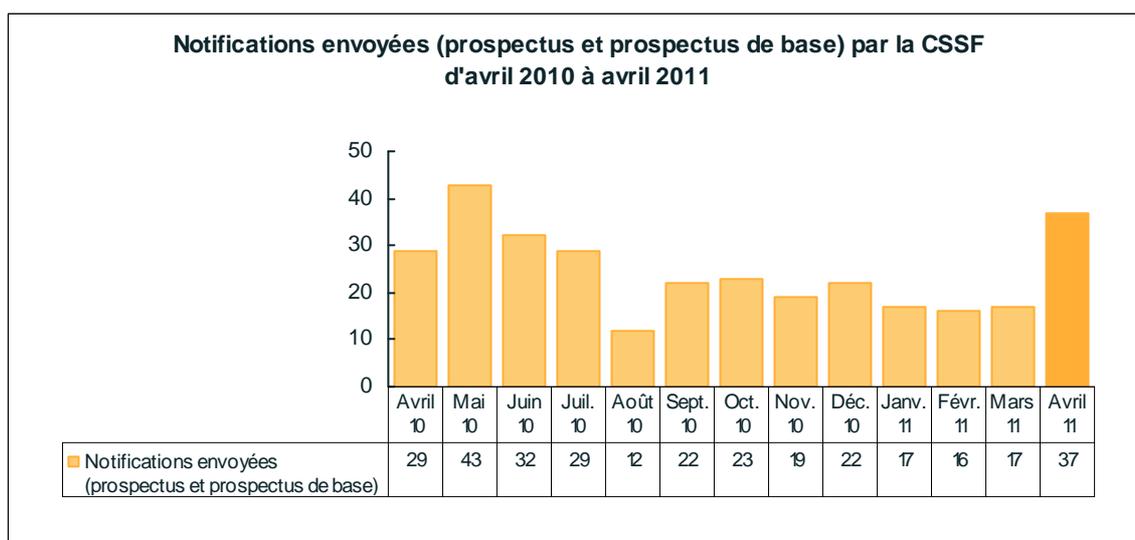
2.1. Notifications reçues par la CSSF

Pour le mois d'avril 2011, la CSSF a reçu 21 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base et 124 par rapport à des suppléments en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.



2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois d'avril 2011, la CSSF a envoyé des notifications pour 37 prospectus et prospectus de base et pour 41 suppléments¹ approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.



¹ Ce chiffre correspond au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

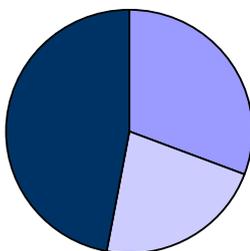
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 11 avril 2011, trois émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 6 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 12 mai 2011, 712 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

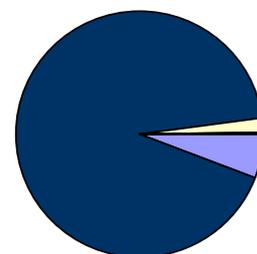
Répartition des émetteurs par pays

■ Luxembourg : 34,55 %
■ Espace Economique Européen : 24,16 %
■ Pays Tiers : 41,29 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

■ Actions : 7,44 %
■ Titres de créance : 91,15 %
■ Certificats représentatifs : 1,26 %
■ Warrants : 0,14 %



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Retrait :

ABN AMRO BANK (IRELAND) LTD., LUXEMBOURG BRANCH
46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Retrait au 30 avril 2011

Changement de dénomination :

COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, en abrégé CBP a changé sa dénomination
COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE QUILVEST, EN ABREGE CBP QUILVEST

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE PAIEMENT

Nouvelle autorisation :

FIA-NET Europe S.A.
31, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
Autorisation ministérielle du 27 avril 2011

■ LISTE DES PSF SPECIALISES

Nouvelles autorisations :

ANOVA CAPITAL S.A.

5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Statut : conseiller en investissement

Autorisation ministérielle du 2 mai 2011

CITIGROUP GLOBAL MARKETS LUXEMBOURG S.A R.L.

31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

Statut : professionnel effectuant des opérations de prêt de titres

Autorisation ministérielle du 29 avril 2011

YCAP ASSET MANAGEMENT (EUROPE)

1A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes, domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 28 avril 2011

Changement de dénomination et élargissement de statuts :

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. a changé sa dénomination

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, distributeur de parts d'OPC pouvant accepter ou faire des paiements, agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle, domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 30 avril 2011

Changements d'adresse :

ASSYA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

LUX GLOBAL TRUST SERVICES S.A.

42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

FINADVICE-FINANZPLANUNG S.A.

130-132, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

CAPITA FIDUCIARY S.A.

16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

MIDAS GESTION S.A.

26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 13 DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002

Nouvelles inscriptions :

SARASIN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

MIRABAUD ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Changement de dénomination :

GLITNIR ASSET MANAGEMENT S.A. a changé sa dénomination en
ISLAND FUND S.A.

Changements d'adresse :

HANSAINVEST LUX S.A.

14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

DEUTSCHE POSTBANK VERMÖGENS-MANAGEMENT S.A.

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.

9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

QUINT: ESSENCE CAPITAL S.A.

2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

■ **LISTE DES SICAR**

Inscriptions :

VALLIS SUSTAINABLE INVESTMENTS I, S.C.A., SICAR

13-15, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

BWPE - ITM S.C.A. SICAR

18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

MGP ARTEMIS S.A R.L. SICAR

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

■ **LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION**

Inscription :

SYNAPSIA SA

52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
KSG Agro S.A.	Luxembourg
Discovery Offshore S.A.	Luxembourg
Berica 9 Residential MBS S.r.l.	Italie

Retraits :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Triplas IV Limited	Jersey
Federated CBO Limited	Îles Caïmans
Juniper CBO 1999-1 Ltd.	Îles Caïmans
SKM-Libertyview CBO I Limited	Îles Caïmans
Apulia Finance S.R.L.	Italie
Amathea Funding Public Limited Company	Irlande

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits volontaires de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois pendant le mois de mars 2011

Durant le mois de référence, les quarante-et-un organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle:

1) OPC partie I :

- ALLIANZ INSTITUTIONAL INVESTORS SERIES, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DB PWM I, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 100, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 20, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 40, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 60, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS FLEXIBLE INVEST 80, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- ESTATE ALLIANCE, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- FIN HOMINEM, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GLOBALANCE, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- HYPERION GLOBAL SICAV, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- OPTITREND BALANCE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- QUANT AM, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- THALLOS GLOBAL TREND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- W&W STRATEGIE FONDS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

2) OPC partie II :

- LEGG MASON FUNDS GLOBAL SERIES (LUXEMBOURG), 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen
- LFP OPPORTUNITY LOANS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- VCH COMMODITY ALPHA, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

3) FIS :

- ALGEBRIS (LUXEMBOURG) S.C.A. SICAV-SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- ALLIANZ LJ RISK CONTROL FUND JPY FCP-FIS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- ALPES FUND SICAV-SIF, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- ALTAFUND VALUE-ADD I, SCA-FIS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- ALTERCAP II-B, 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- BELLAVISTA FEEDER FUND SICAV-SIF, 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- DWS HELIOS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

- EXQIM FUNDS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GAVEKAL MULTI-STRATEGY FUND SIF SICAV S.A., 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- GLOBAL CLIMATE PARTNERSHIP FUND SA, SICAV-FIS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- GRANITE SPECIALIZED INVESTMENT FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- HAMILTON LANE PRIVATE EQUITY FEEDER FUND S.C.A. SICAV-SIF, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- INTERNATIONAL TIMBER TRUST FCP-FIS, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- MPF STRATEGIE DYNAMIK, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) SIF, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- PAPPEL INVESTMENT FUND - FIS, 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- QUILVEST STRATEGIC FUND SCA SIF, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- RASMALA PALESTINE EQUITY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- SHERIDAN SOLUTIONS SICAV-FIS, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- TIBERIUS COMMODITY FUND OF FUNDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- UBS (LUX) SIF SICAV 1, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- WEGELIN SPECIALISED INVESTMENT FUNDS SICAV, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- Y REAL ESTATE FUND, SICAV-FIS, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Les vingt-deux organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de mars 2011:

1) OPC partie I :

- BALANCED OPPORTUNITY FUND OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- BAYERNLB INVEST, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- BN & P ABARIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- CF PRIVAT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- DEKA-RENDITESTRATEGIE 12/2013, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT PLUS 2/2011, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS RENDITE SPEZIAL GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS ZINS CHANCE 2011, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EMERGING WORLD PORTFOLIO, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- FLEXILE FUND, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- GLOBAL FLEX PORTFOLIO OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- RREEF GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES (EURO), 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: BEST OF WORLD (2010), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: EUROPA (2011), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II :

- HDF SICAV SPA (LUX), 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

3) FIS :

- ELICEM, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg
- FREE SPIRIT, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- GOMA, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- NORTHWIND FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- OCTANE (LUX) INSTITUTIONAL FUND, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- PNWL-ALTERNATIVE-INVESTMENTS-UNIVERSAL-FONDS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- VB HAMM SPEZIALFONDS NR. 3, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **145** (11 mai 2011)

Somme des bilans : **EUR 762,816 milliards** (31 mars 2011)

Résultat avant provisions : **EUR 4,77 milliards** (31 décembre 2010)

Emploi : **26 221 personnes** (31 mars 2011)

Nombre d'OPC : - Partie I de la loi 2002 **1 860** (11 mai 2011)

- Partie II de la loi 2010 **621** (11 mai 2011)

ainsi que 1 257 fonds d'investissement spécialisés (FIS)

Patrimoine global net : **EUR 2 190,896 milliards** (31 mars 2011)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 13 (loi du 20 décembre 2002) : **184** (11 mai 2011)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 (loi du 17 décembre 2010) : **212** (11 mai 2011)

Emploi : **2 367 personnes** (31 mars 2011)

Nombre d'entreprises d'investissement : **114** dont **10** succursales (11 mai 2011)

Somme des bilans des entreprises d'investissement : **EUR 2,049 milliards** (31 mars 2011)

Résultat net provisoire : **EUR 147,51 millions** (31 mars 2011)

Emploi : **2 326 personnes** (31 mars 2011)

Nombre de PSF spécialisés : **116** (11 mai 2011)

Somme des bilans des PSF spécialisés : **EUR 8,807 milliards** (31 mars 2011)

Résultat net provisoire : **EUR 60,50 millions** (31 mars 2011)

Emploi : **3 599 personnes** (31 mars 2011)

Nombre de PSF de support : **79** (11 mai 2011)

Somme des bilans des PSF de support : **EUR 983 millions** (31 mars 2011)

Résultat net provisoire : **EUR 12,85 millions** (31 mars 2011)

Emploi : **8 274 personnes** (31 mars 2010)

Nombre de fonds de pension : **15** (5 mai 2011)

Nombre de SICAR : **252** (5 mai 2011)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **27** (5 mai 2011)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **712** (11 mai 2011)

Emploi total dans les établissements surveillés :

42 787 personnes (31 mars 2011)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 560

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu

Newsletter de la CSSF - mai 2011